



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS

Préfecture  
Direction des politiques interministérielles  
Bureau de la coordination

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

## RECUEIL SPÉCIAL n° 26 – 3 mai 2016

Le Recueil des Actes Administratifs sous sa forme intégrale est consultable en Préfecture, dans les Sous-Préfectures ainsi que sur le site Internet de la Préfecture ([www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr))

---

## DIRECTION DES POLITIQUES INTERMINISTERIELLES

---

- Arrêté préfectoral en date du 20 avril 2016 portant composition de la commission départementale de la présence postale territoriale

ARTICLE 1 : Les dispositions de l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2015 précité sont modifiées ainsi qu'il suit :

« ARTICLE 1 : La composition de la commission départementale de la présence postale territoriale est fixée comme suit :

-----

### 2) Représentants du Conseil Régional

Titulaire : M. Charles BAREGE, Conseiller régional  
Suppléant : M. Hakim ELAZOUZI, Conseiller régional

Titulaire : M. Jacques PETIT, Conseiller régional  
Suppléant : M. Nesredine RAMDANI, Conseiller régional

-----

le reste sans changement. »

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de la Préfecture du Pas-de-Calais est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Pas-de-Calais. Copie sera adressée à chacun des membres ci-dessus désignés ainsi qu'au directeur territorial de l'enseigne La Poste du Pas-de-Calais.

Signé  
La Préfète  
Fabienne BUCCIO

- 
- Arrêté préfectoral en date du 29 avril 2016 portant délégation de signature à Mme Elodie DEGIOVANNI, sous-préfète de Lens

Article 1er : Délégation est donnée à Mme Elodie DEGIOVANNI, sous-préfète de Lens, à l'effet de signer

- la convention n° 16216202150BPCERAE relative au fonds de soutien aux collectivités territoriales et à certains établissements publics ayant souscrit des contrats de prêt ou des contrats financiers structurés à risque avec la commune de Carvin.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais et la sous-préfète de Lens sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Signé  
La Préfète  
Fabienne BUCCIO

- 
- Modificatif en date du 29 avril 2016 à l'arrêté portant délégation de signature à M. Serge SZARZYNSKI, Directeur départemental de la cohésion sociale du Pas-de-Calais, pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes publiques

Article 1 : Les dispositions de l'article 1er de l'arrêté préfectoral précité sont complétées ainsi qu'il suit :

« Article 1 : Délégation est donnée à M. Serge SZARZYNSKI, directeur départemental de la cohésion sociale, à l'effet de décider de l'engagement des crédits, de la liquidation et de l'établissement des ordres à payer et de l'émission des titres de perception au titre des programmes et centres financiers suivants :

Mission "Politique des territoires"

programme n° 147 "Politique de la ville" et imputés sur le centre financier 0147-CIVL-PD62

-----

le reste sans changement. »

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental de la cohésion sociale, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Pas-de-Calais.

Signé  
La Préfète  
Fabienne BUCCIO